



Places d'hébergement d'urgence, à Paris, le 9 janvier. JULIEN DANIEL/MYOP POUR «LE MONDE»

L'hébergement d'urgence saturé à l'approche de l'hiver

En dépit d'un dispositif renforcé depuis 2010, la demande excède largement le nombre de places disponibles et la tension est très forte

Jacques de Chilly préside le centre hospitalier Saint-Joseph-Saint-Luc, à Lyon. Amélie (qui a souhaité garder l'anonymat) est travailleuse sociale dans la même ville. Tous deux font le même constat : « Depuis cet été, on voit des mamans sortir de la maternité, avec des bébés de quelques jours, sans solution d'hébergement d'urgence ». Ils disent la colère des soignants, et celle des professionnels, qui n'en peuvent plus de devoir refuser des mises à l'abri, faute de places.

Jacques de Chilly évoque une demandeuse d'asile originaire de Guinée, que ses équipes ont dû se résoudre à laisser sortir avec son nouveau-né, le 3 décembre, sept jours après son accouchement par césarienne. Elle a passé la journée à la rue avant qu'une place en hôtel social lui soit proposée dans la soirée. Victime d'une hémorragie interne quelques jours plus tard, la jeune mère a dû être hospitalisée en réanimation. « Nous devons être capables de trouver des solutions pour l'humanité. Jésus connaît des contraintes budgétaires, mais une journée de réanimation coûte beaucoup plus cher qu'une nuit d'hébergement d'urgence », plaide-t-il.

Au niveau national, les 203 000 places d'hébergement d'urgence sont maintenues en cette fin d'année, grâce à l'adoption du projet de loi de fin de gestion sur le budget 2024, qui a compensé leur sous-financement initial et récurrent, dénoncé par la Cour des comptes. Le dispositif, renforcé depuis 2010, sature. Un nombre croissant de personnes demandent à y entrer, d'autres y demeurent des années. Principalement par manque de logements sociaux ou abordables, mais aussi du fait des difficultés croissantes, pour les étrangers, à obtenir et à renouveler leur titre de séjour, qui permet de travailler et de se loger par ses propres moyens.

La situation a encore plus tendue cette année qu'à l'orée de l'hiver 2023-2024. « En un an, le nombre de personnes qui sont parvenues à joindre le 115 et qui n'ont pas obtenu de place est passé d'un peu de plus de 4 000 à presque

6 000 par jour », indique Nathalie Latour, directrice générale de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), qui rassemble de nombreux acteurs de l'hébergement d'urgence. Parmi ces demandes non pourvues, « 1850 concernent des enfants, dont près de 400 sont âgés de moins de 3 ans ».

Ces chiffres déjà élevés ne montrent qu'un aperçu des besoins. « À Lyon, les gens savent qu'il ne sera rien d'appeler le 115 chaque jour, car il n'accorde presque aucune place immédiate », constate Anne-Claire Hochedel.

A Toulouse, même les femmes sortant de maternité peuvent se retrouver sans hébergement

ANNE-CLAIREE HOCHEDEL, déléguée régionale de la Fédération des acteurs de la solidarité Occitanie

vembre, la préfecture a institué deux nouvelles règles : vérifier, tous les trois mois, si les personnes accueillies respectent toujours au moins un des critères initiaux ; et mettre à la porte de la salle de mise à l'abri collective, au bout de trois jours, les familles pour qui aucune solution n'a pu être trouvée.

« Cela fait quatorze ans qu'on avait arrêté de remettre des gens à la rue à Lyon. La continuité de l'hébergement d'urgence est pourtant garantie par la loi », dénonce Amélie. Devant l'opposition des familles hébergées et des travailleurs sociaux, la préfecture a renoncé à la règle des trois jours, mais pas à celle des trois mois.

La préfète de région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône, Fabienne Buccio, justifie ces évolutions auprès du Monde par une « demande extrêmement forte, malgré une hausse de 77 % du nombre de places dans le Rhône depuis 2017 ». Elle ajoute que « le réexamen de la situation de vulnérabilité concernera d'abord les personnes hébergées depuis longtemps – près d'un tiers le sont depuis plus de cinq ans ».

Mobilisation de citoyens
L'hébergement d'urgence ne suffit pas seulement dans les deux principales agglomérations françaises : « A Toulouse, cela fait environ un an que même les femmes sortant de maternité peuvent se retrouver sans hébergement. Et cela n'est pas si rare », écrit Anne-Claire Hochedel, déléguée régionale de la FAS Occitanie. Le 115 n'arrive à répondre qu'à 7 % de l'ensemble des demandes. Ne pas répondre

au besoin, c'est finir par le rendre invisible, en décourageant les gens d'appeler. » Les départements ruraux sont aussi sous pression : « Dans l'Ariège et dans le Lot, les pouvoirs publics refèrent à l'entendement d'héberger des personnes déboutées du droit d'asile, au mépris du principe d'inconditionnalité de l'accueil, par la loi », constate Anne-Claire Hochedel.

Faute de réponses adaptées de l'Etat, des associations et des collectifs citoyens se mobilisent dans de nombreuses villes, pressant les municipalités d'intervenir. Dans la métropole lyonnaise, Jamais sans tort a recensé 402 enfants sans abri, trois fois plus qu'il y a trois ans, et en hébergement plus d'une centaine, avec leurs familles, dans les écoles et les collèges où ils sont scolarisés. La Ville a annoncé qu'elle financerait des nuits d'hôtel durant les vacances de Noël. Au Havre, une manifestation a eu lieu le 11 décembre, en soutien de quelque 70 enfants à la rue. « Il y a un retard considérable de la sous-préfecture pour régulariser leurs parents, et le 115 ne propose que quelques nuits à l'abri de temps en temps. On leur rend la vie impossible », s'émeut Véronique Ponvert, professeure de collage et membre du Réseau éducation sans frontières.

Certaines préfectures ont annoncé l'ouverture de places pour l'hiver. « A Lyon, on vient d'annoncer qu'il y en aura 140, jusqu'au 31 mars. C'est une bouffée d'air insuffisante », estime Amélie. L'avenir est incertain. Le futur gouvernement Bayrou reprendra-t-il les orientations budgétaires de l'équipe précédente, à savoir le maintien des 203 000 places d'hébergement et la fermeture de 6 000 places dans le dispositif réservé aux demandeurs d'asile ?

« En Ile-de-France, la préfecture prépare déjà terrain, en menaçant de pénalités financières les associations qui continuent d'héberger, faute d'alternative, les personnes qui ont obtenu l'asile ou ont été déboutées. Le nombre de sans-abri risque encore de progresser », anticipe Isabelle Médou-Marère, qui dirige la FAS dans la région. ■

CLAUDE ANIE

Narcotrafic : à Besançon, un procès met à nu un clan qui se déchire

Trois personnes ont été condamnées pour un assassinat qui s'est trompé de cible

BESANÇON - correspondance

Putain, monsieur, on va mourir, on va mourir, monsieur ! Au premier jour du procès de l'assassinat d'Houcine Hakkar, le 16 décembre, la salle bondée avait été pétrifiée d'émotion. Justes, parties civiles, journalistes et public se sont retrouvés happés dans cette soirée du 8 mars 2020, comme si l'ont étaient assis sur la banquette arrière d'une voiture prise en chasse – par erreur – par deux narcotrafiquants armés d'un fusil-mitrailleur MP5. Ceux-ci furent feu à 28 reprises. L'enregistrement monstre relâche l'appel aux 17 de la future victime, un garagiste sans histoires, acheté d'une balle dans la tête, et de son passager. Quatre minutes de terreur. Suppliques, cris, détonations, puis le silence. La mort en direct.

Durant une semaine, la cour d'assises du Doubs s'est immergée au cœur d'une guerre sanglante entre deux clans surnommés « Picardie » et « La Tour », avides d'étendre leur zone de chalandise dans la cité de Planoise, à Besançon. Un procès rendu hors normes par l'accès aux messages cryptés échangés entre ces dealers... Leur erreur : accorder une confiance aveugle à l'application Sky ECR, finalement décodée par les autorités. « Ces messages font l'effet d'une bombe dans cette enquête, car ils permettent d'analyser le fonctionnement interne d'un gang », résume l'avocat général Étienne Manteaux. Une bombe qui disloqua l'unité du clan « Picardie », certains de ses membres, accusés, préférant passer aux aveux en accablant leurs « frères » de trafic.

Un fantôme en cavale

Rythmée par la lecture de ces messages, refllets glaçants de l'ultraviolence et de l'impuissance de leurs auteurs, l'audience éclaira les rôles respectifs d'Elias Basbas, 24 ans, Melk Ghezali, 31 ans et Mohamed Mordjane, 31 ans, dans l'exécution d'Houcine Hakkar. Le casting est inhabituel : un silencieux qui opte pour le déni, un désigne comme le tireur, un repenti qui ose rompre l'omerta, présenté comme le pilote, et un fantôme, en cavale à l'étranger, soupçonné de donner les ordres.

Ce commanditaire présumé a missionné un avocat, M^e Xavier Moroz, pour plaider son acquittement. Et l'ombre de Mohamed Mordjane, à qui la rumeur prête

des codes du milieu, il assume son implication dans les activités criminelles du clan Picardie et sa participation à l'exécution d'Houcine Hakkar, confond avec un portefeuille du clan adverse, qui roulaient avec une voiture similaire. « Un coup de pression » qui a dégénéré, minimise-t-il, en réfutant toute prémeditation. « Quand je me suis mis à avouer, ça a dérangé beaucoup de monde », ajoute Melk Ghezali, en refusant de nommer Mohamed Mordjane, avant de craquer : « Ce mec-là me pourrit la vie ! Il y a des contrats sur moi et ma famille, ça menace ma sœur de 80 coups de couteau, ça menace de me couper la tête, ça appelle la prison pour dire que je veux m'évader... ». Melk Ghezali assure se mettre « à nu », et l'avocat général lui reconnaît là « un certain courage ». Ses excuses à la famille Hakkar semblent sincères.

Elias Basbas garde un cap opposé : « Je le répète depuis quatre ans, ce n'est pas moi l'assassin... » Tant pis pour les éléments à charge. Ce qu'il pense de ce crime ? « C'est grave, ça mérite une lourde peine ». Sur ce point, la cour d'assises du Doubs lui a donné raison : trente ans de réclusion criminelle pour Elias Basbas, vingt-cinq ans pour Melk Ghezali, le repenti. Et trente ans pour Mohamed Mordjane, le fantôme, condamné pour complicité d'assassinat. ■

WILLY GRAFF

OMPI
ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) recherche des candidats pour deux postes à pourvoir au sein de son Organe consultatif Indépendant de surveillance (OCIS)

L'OMPI est une institution spécialisée des Nations Unies œuvrant pour l'innovation et la créativité au moyen d'un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace. Son siège est situé à Genève (Suisse).

L'OCIS est un organe indépendant et consultatif de surveillance externe constitué d'experts, qui aide les Etats membres de l'OMPI à s'assurer de leur rôle en matière de surveillance et de gouvernance.

L'OCIS est composé de sept membres représentant les sept groupes d'Etats membres de l'OMPI. Ils exercent leurs fonctions à titre externe et indépendant. Ils siègent à l'OMI personnel pour un mandat de trois ans renouvelable une fois. L'OMPI recherche des candidats pour deux postes à pourvoir au sein de l'OCIS. La priorité sera accordée aux candidats provenant d'Etats membres indiqués dans l'avis de vacance.

La participation à l'OCIS n'est pas rémunérée mais donne lieu au versement d'indemnités de voyage et de subsistance pour les réunions trimestrielles à Genève.

Les candidats devront posséder des compétences pertinentes et une expérience de haut niveau, ainsi qu'indiquée dans l'avis de vacance situé sous la section « Avis de vacance d'emploi » à www.wipo.int/about-wipo/fr/vacancies/.

Des informations complémentaires sur l'OCIS sont disponibles à www.wipo.int/about-wipo/fr/vacancies/.

Date limite de réception des candidatures : le 31 janvier 2025.